

Pierre Premier Gestion

MANUFACTURE IMMOBILIÈRE

ATTESTATION – SITUATION AU REGARD DE L'IFI 2024

Madame, Monsieur,

La base imposable de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) inclut les titres de fonds et autres entités investis dans des actifs immobiliers, à hauteur de la fraction de leur valeur représentative de biens et droits immobiliers.

Concernant votre investissement en référence, et dans l'hypothèse où vous seriez assujetti à cet impôt, la quote-part immobilière à déclarer, par part ou action détenue de la *SPPICAV PPG CROISSANCE* immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 819 943 804 et dont la société de gestion est la société Pierre 1^{er} Gestion, SAS immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 813 903 390, dont le siège social est Tour Maine Montparnasse – 33 Avenue du Maine à Paris (75015), s'élève à :

| | Entité concernée | PPG CROISSANCE |
|---|--|----------------|
| 1 | Valeur liquidative de la part A au 1 ^{er} janvier 2024 | 441,31 € |
| 2 | Quote-part IFI des biens et droits immobiliers pour les résidents de France en % | 65,92% |
| 3 | Valeur IFI par part / action A à déclarer par les résidents de France | 290,91 € |

Fait à Paris,

Le 11 Mars 2024



Monsieur Joël VACHER
Président